

## SPIP de CREIL : SOS d'une antenne en souffrance

Les problèmes au sein de l'antenne de Creil du SPIP de l'Oise sont récurrents mais ces derniers temps la situation est particulièrement difficile.

## Au niveau des effectifs :

En l'absence d'organigramme, l'effectif des CPIP est fluctuant, non stabilisé depuis des années.

En 2015, douze CPIP étaient sur l'antenne, aujourd'hui malgré le renfort de deux contractuelles – qui ont légitimement un poste adapté – ils ne sont que neuf.

La charge de travail est bien trop lourde pour travailler de façon sereine et optimale.

Un CPIP à temps plein, sans décharge de dossier suit actuellement environ 120 mesures. Sans compter les différentes actions collectives portées malgré tout par l'ensemble des CPIP et sans compter la prise en charge d'élèves sur les mois à venir.

Pourtant, cette masse de travail ne dispense pas les CPIP de devoir en plus prendre en charge des auditeurs de justice ; certes, sur une période brève, mais c'est à nouveau du temps qui devra être investi alors que le temps manque déjà pour accomplir l'ensemble des tâches.

Actuellement, la direction départementale assure comme elle le peut la direction de l'antenne vacante depuis plus d'un an.

Le recrutement d'un DPIP contractuel aurait pu soulager a minima l'équipe ; c'était sans compter sur son licenciement au bout d'un mois. En effet, lors de la formation de 15 jours qui a été dispensée à ce DPIP avant sa prise de poste, un des formateurs avait déjà fait remonter une attitude inadaptée, ce DPIP abordant les choses avec beaucoup de détachement : pour autant, la hiérarchie a souhaité lui « laisser une chance », ce qui c'est donc conclu par un licenciement.

A nouveau, du temps investi par l'ensemble des personnels du SPIP de Creil qui a dû expliquer et réexpliquer à plusieurs reprises les différentes procédures et démarches inhérentes à la fonction de DPIP. A nouveau, du temps de perdu, alors qu'il aurait pu être consacré à d'autres tâches.

Sans parler de la charge émotionnelle subie, de manière aléatoire, par l'ensemble des personnels qui doivent sans cesse composer et s'adapter aux différents aléas, malgré les conditions de travail.

## Au niveau des locaux :

Les locaux sont inadaptés, que ce soit au niveau de la salle d'attente, en matière d'issue de secours ou pour les bureaux des agents dont certains sont « aveugles ». Des propositions ont été faites pour rendre plus supportables les conditions de travail, mais rien ne semble bouger. Pourtant, pendant ce temps les agents restent dans des locaux inadaptés.

## • Au niveau des Permanence d'Orientation Pénale :

En juin, il avait été annoncé qu'à compter du premier week-end de septembre, ce serait l'AEM qui reprendrait les POP du week-end (aussi bien pour l'antenne de Creil que de Compiègne). Seulement, les CPIP ont eu la joie d'être contacté le vendredi 31 août à 16h30 pour pouvoir se rendre disponible le lendemain : la convention n'était pas signée donc l'AEM n'a légitimement pas commencé à ce week-end là.

Depuis, c'est à nouveau de manière aléatoire que les choses se font : un prévisionnel a été fait jusqu'à la mi-octobre, date à laquelle l'AEM aurait dû prendre effectivement les POP. La convention n'étant toujours pas signée, en raison d'un problème d'entente entre le Parquet et l'AEM, cette date prévisionnelle a été repoussée jusqu'au 1er janvier 2019, mais au cas où, les CPIP se sont positionnés jusqu'au mois de mars.

A nouveau, c'est dans l'inconnu qu'il faut circuler. Faire ou non les POP n'est pas le problème : c'est de savoir si effectivement nous allons les garder ou si ce sera bel et bien l'AEM qui les reprendra de manière effective.

Aujourd'hui, cet appel à l'aide vise à faire connaître la situation de l'antenne, souvent mal médiatisée et ayant une réputation qui l'a précède. Pourtant, est-ce que travailler dans de telles conditions peut permettre aux différents agents de pouvoir être sereins dans leur travail ?

Des solutions doivent être trouvées à court terme pour alléger la charge de travail des agents. A plus long terme, nous connaîtrons dans quelques mois les postes ouverts à la CAP de mobilité des CPIP, il semble essentiel que cette antenne ne soit pas oubliée.

De même, il faut que le projet d'aménagement des locaux avance.

A Liancourt, le 20/12/2018